

ABONNEMENTS

SUISSE
1 an . fr. 5.—
6 mois . » 2.50
3 mois . » 1.25
1 mois . » 0.45

ETRANGER
Le port en sus.

ANNONCES

10 centimes la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emplois.
gratuites pour tous les abonnés

Les PETITES ANNONCES au-dessous de 6 lignes, 75 centimes pour trois insertions.

LA SENTINELLE

ET LE
COURRIER
JURASSIEN

JOURNAL ÉCONOMIQUE & SOCIAL
ORGANE DU PARTI SOCIALISTE

PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Rédaction : Rue de la Serre 35 a, LA CHAUX-DE-FONDS
Administration : H. MESSEILLER, Moulins 27, NEUCHÂTEL

L'effort continu de tous les Camarades peut seul procurer à la Presse socialiste la place qu'elle doit occuper pour le triomphe de la cause du faible.

Les Tribunaux Militaires

Le parti socialiste suisse, qui tiendra ses assises dimanche prochain, aura à s'occuper de la réorganisation militaire. Il discutera notamment la question de l'emploi de l'armée dans les grèves et se prononcera énergiquement — nous aimons à le croire — contre la mobilisation de la troupe dans les conflits entre le Travail et le Capital. Il affirmera une fois de plus que le moyen le plus efficace d'empêcher le retour fréquent des brusques cessations de travail consiste non pas dans l'intervention de la force armée, mais dans l'organisation du Travail.

Opposer à l'œuvre de mort qu'est le militarisme, l'œuvre de vie qu'est le travail, voilà certes la mission qui incombe aux socialistes. Qu'ils profitent donc de ce débat pour montrer combien ceux là mêmes, qui affectent de considérer le collectivisme comme un épouvantail, sont illogiques lorsqu'ils réclament sans cesse des perfectionnements nouveaux à cet organisme de destruction et de ruine, l'armée, qui plie tout le peuple sous une même discipline, exige de chaque citoyen une charge identique. Ce qu'on a réussi à organiser, dans un détestable esprit, sous la menace d'un péril hypothétique, pourquoi ne pourrait-on pas le faire, par un prodige d'amour, et en se sentant talonné par les impérieuses réalités qui se dressent chaque jour devant nous.

La collectivité a entrepris de loger, d'habiller, de nourrir, de discipliner, d'exercer, de faire manœuvrer des centaines de mille hommes, dans la prévision d'une guerre et elle n'arriverait pas à organiser le travail de façon à assurer à chaque travailleur une vie digne d'être vécue, une existence à l'abri de l'insécurité que fait planer sur sa tête la perpétuelle menace du chômage, de la maladie, de la vieillesse!

Qu'on cesse une fois pour toutes d'ennuyer le peuple suisse avec les balançoires d'organisation et de réorganisation de l'armée.

La seule préoccupation nécessaire et intelligente de nos législateurs devrait être d'organiser le travail, car la première condition d'un individu comme d'une société, c'est la vie. Le travail est la loi de la vie.

L'armée a de telles exigences qu'elle est devenue une menace continue pour le travail. Jusqu'il y a quelques années, elle était nuisible, indirectement surtout, aux aspirations légitimes du peuple qui peine et qui s'étend d'un labeur forcé. Toutes les fois qu'il était question d'une ré-

forme, les dirigeants se bornaient à ouvrir leurs coffres vides et à se lamenter, en disant que l'armée absorbait le plus clair des ressources de la nation. — Et c'était vrai.

Mais, depuis quelque temps, l'armée ne s'est pas contentée de paralyser toute réforme par son insatiable glotonnerie. Il ne lui suffit pas d'être le gouffre dans lequel on jette annuellement trente-cinq millions au bas mot — qui pourraient être si utilement employés. De force d'inertie, de poids mort qu'elle était, l'armée tend à se transformer en une force agissante. Elle n'est plus un obstacle passif; elle tend à revêtir un caractère agressif.

Aux yeux de quantité de nos concitoyens, l'armée se légitimait par la nécessité de protéger la neutralité, de sauvegarder le pays contre l'invasion. Qu'ils ouvrent les yeux, qu'ils réfléchissent. Le rôle de l'armée leur apparaîtra ce qu'il est en réalité. L'armée n'est qu'un instrument de domination dans la main des dirigeants, des possédants et des habiles. Elle est l'appui sur lequel ils comptent pour faire durer leurs privilèges abusifs, pour continuer à exploiter sans vergogne les ignorants et les faibles, au service d'une minorité qui s'en sert comme d'un moyen d'intimidation et de despotisme, l'armée n'a plus rien de républicain.

Pas n'est besoin d'une semblable armée.

Nous ne voulons aider ni à la fortifier ni à l'organiser; au contraire.

L'armée, telle qu'elle est aujourd'hui, telle que l'oligarchie militariste cherche à la consolider, l'armée est dirigée contre le prolétariat. Aucun socialiste conscient ne peut, sans trahir la cause prolétarienne, consentir à rendre plus puissante l'armée, c'est à dire le plus sûr moyen que possèdent nos maîtres de nous, imposer leur joug.

Il faut, au contraire, affaiblir ce moyen d'oppression. Et lorsqu'on nous demande de nous prononcer sur une réorganisation de l'armée, il nous faut saisir avec empressement cette occasion de discréditer davantage nos institutions militaires.

Il en est une, entre autres, si vermoulue qu'elle devrait tomber d'elle-même, la justice militaire que nous devrions bien jeter bas.

Le moment ne serait-il pas venu de s'attaquer aux tribunaux militaires, caricature grotesque, odieuse déformation de la justice?

A ceux qui nous importunent sans cesse de leurs visées réorganisatrices de nos institutions militaires et qui cherchent à les raffermir ou tout au

moins à les rendre moins impopulaires, ne serai-il pas bon de dire :

— Vous voulez réorganiser l'armée, soit. Pour une fois nous en sommes. Nous allons en premier lieu lui assigner des limites, à votre armée. D'abord, nous en interdirons l'emploi pendant les grèves. Ensuite, comme elle ne servira plus à rien, il sera inutile que les citoyens perdent trop de temps à faire des à gauche et des à droite. Nous limiterons le temps d'exercice au strict minimum possible. Enfin, nous supprimerons les tribunaux militaires, vieux débris d'une époque heureusement disparue et qui rappellent les oubliettes, la torture, le carcan, les peines corporelles et autres monstruosité.

La seule organisation possible de l'armée c'est celle qui tend à en limiter l'emploi, à en diminuer l'importance. Il faut l'acheminer vers sa suppression, vers sa disparition.

Le parti socialiste suisse laissera-t-il échapper cette superbe occasion de manifester contre l'armée? Ne se trouvera-t-il personne au Congrès de Zurich pour attacher le grelot de la suppression des tribunaux militaires?

Maigre réforme, diront les uns.

Evidemment, c'est peu de chose.

Mais, lorsqu'on s'attaque à un bloc, il faut chercher à le réduire fragment après fragment.

Je pense qu'aucun socialiste n'élèvera la voix pour défendre les tribunaux militaires, cette juridiction exceptionnelle, qui est la négation de la justice.

Voilà un point sur lequel tous peuvent et doivent tomber d'accord.

Commençons par celui-là. Le reste viendra après, à mesure que l'opinion publique, toujours plus éclairée et mieux avertie grâce à l'incessante propagande des plus militants d'entre nous, comprendra mieux que l'ordre et l'harmonie ne sauraient régner tant qu'il y aura des manieurs de sabres et de fusils.

A l'imbécile maxime : « Si tu veux la paix, prépare la guerre », opposons sans cesse cette vérité : « Si tu veux la paix, organise le travail. »

Walter BIOLLEY.

Parti Socialiste Neuchâtelois

Les sections sont informées que le Congrès du Parti socialiste suisse, qui devait avoir lieu les 20 et 21 novembre à Bienne, se tiendra à Zurich, à la Tonhalle, les mêmes jours.

Il s'ouvrira le dimanche, à 3 heures après midi.

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination du bureau du Congrès.
2. Elaboration du règlement.
3. Vérification des mandats.

4. Nomination des vérificateurs de comptes.
5. Rapport du Comité directeur.
6. Rapport de la députation socialiste au Conseil national.
7. Secrétariat du parti.
8. Programme du parti (rapporteurs : Otto Lang et Jean Sigg).
9. Organisation militaire (rapporteur : J. Albrecht).

Le Comité cantonal.

Servilité!

Un homme s'est permis, sur notre libre terre d'Helvétie, de traiter « d'assassin » celui qui a fait massacrer 300 mille malheureux et dévaster par le pillage et l'incendie un pays entier. Suivant son habitude de servilité et de platitude, le septennat de valets et de lécheurs de bottes que nous appelons « notre Conseil fédéral » s'est empressé de déférer à l'ordre du Tout-puissant Abdul-Amid, sultan de Turquie et de Suisse, persécuteur, tyran et bourreau chez nous comme chez lui de ceux qui osent l'appeler de son vrai nom et stigmatiser ses crimes, notre Conseil fédéral a donc fait expulser de notre territoire soi-disant libre et soi-disant ouvert à tous les proscrits, les martyrs, les souffrants, celui qui était trop digne, avait le cœur et l'intelligence trop haut placés pour pouvoir y rester sans offusquer les maîtres de ce pays — terre de toutes les servitudes — honteux de ce courage, de cette indépendance, envers leur bassesse et leur lâcheté.

Après les 200 expulsions pour les grèves de Genève, après celles du Ricken, après celles de La Chaux-de-Fonds, après celles de Lugano, cette dernière qui frappe le docteur en médecine Djewdet bey, rédacteur du journal jeune turc « Osmanli », pour avoir osé appeler comme il convient un monstre, doit être celle qui fera déborder la coupe d'infamie. Peuple suisse, es-tu donc tombé si bas qu'aucun noble sentiment d'enthousiasme, de pitié ou même de dignité ne peut désormais te faire tressaillir? Consens-tu donc à cette déchéance, à cette honte, veux-tu fermer tes bras qu'on dit largement ouverts à toutes les douleurs, à ceux que la tyrannie force à fuir et à chercher un asile plus sûr? Veux-tu en un mot devenir l'esclave des Kaiser, fous furieux, des tzars pendeurs et des sultans rouges, le complice de toutes leurs iniquités, de tous leurs crimes? Car c'est être complice que de rendre les victimes au bourreau, d'expulser ceux qui cherchent un refuge.

Esclaves et complices, nos maîtres le sont déjà, eux qui faisaient arracher en mars dernier les placards apposés par la fédération genevoise, pour protester contre les cruautés d'Alcala del Valle. Reste à savoir si le peuple les suivra toujours dans cette voie néfaste. Il faut espérer pourtant que le réveil est proche, que le peuple ne voudra plus de ces sales besognes dans lesquelles le Conseil fédéral se complait. Trop de

servilité, trop de bassesse finiront bien par ouvrir les yeux. Feuilletons les pages de notre histoire nationale de ces dernières années; elle fourmille d'expulsions et d'actes monstrueux contre la liberté des citoyens.

Lourde et cruelle aux faibles, basse et rampante envers les forts, il n'est qu'un mot pour nommer et stigmatiser la politique du Conseil fédéral: c'est une politique de valets de bourgeoisie.

Maurice-DAVID PÉRET.

Les caisses de chômage

C'est encore sur ce sujet que j'aimerais à attirer l'attention des ouvriers. Il me semble, je ne sais pas si c'est à tort, qu'elle n'a pas encore été assez étudiée par la généralité des syndiqués. On veut absolument des caisses de chômage. Pourquoi? Pour maintenir les salaires en temps de crises. Voulez-vous avec 2 fr. 50 ou 3 fr. par jour que la caisse pourrait allouer aux chômeurs empêcher ceux-ci d'aller s'engager 50 centimes meilleur marché que leur journée normale pour avoir du travail, quitte à faire une heure de plus pour rattraper la baisse qu'il a dû faire? Ou pensez-vous pouvoir donner à ce dernier une indemnité suffisante pour qu'il ne trouve pas intérêt à aller offrir ses services ailleurs. Vous ne pouvez pas penser cela, parce que vous savez qu'il faudrait une cotisation relativement très forte, que les ouvriers se refuseraient à payer et pour la bonne raison qu'ils ne le pourraient pas. Il y a d'ailleurs encore une autre raison et ce n'est pas la moindre, qui me fait rejeter les caisses de chômage; je crois qu'elles créeraient une catégorie de chômeurs permanents. Le patron actuellement cherche à répartir l'ouvrage un peu à tous ses ouvriers, ce qui ne serait plus le cas le jour où il saurait qu'il y a une caisse pour soutenir son personnel qui chôme; il ne se ferait aucun scrupule d'occuper régulièrement quelques-uns de ses ouvriers sur lesquels il a le plus de bénéfice et de laisser les autres à la charge des ouvriers jusqu'au jour où il en aura de nouveau besoin.

Ceci dit principalement pour les graveurs.

La rédaction me trouve un peu naïf quand je prêche la réduction des heures de travail comme moyen pour abolir le chômage. Je crois avoir préconisé ce moyen comme le meilleur jusqu'au jour où nous serons arrivés à nous passer des patrons, c'est-à-dire des capitalistes, et à former les coopérations communes. Je crois que c'est de ce côté que les syndicats doivent diriger tous leurs efforts et ne pas perdre leur temps et leur force à appliquer des tampons par-ci par-là pour atténuer le mal que nous cause le régime actuel; on prétend qu'il faut attendre la révolution sociale pour nous délivrer du règne capitaliste, je crois que tous les tampons que nous cherchons à appliquer actuellement ne font que la retarder; il nous faut laisser les caisses de chômage et les bureaux de bienfaisance aux bourgeois qui comprennent bien qu'il faut toujours un peu de pain à cette chair à travail, afin qu'elle ne gagne pas trop et qu'elle ne finisse par mordre.

G. J.

Note de la rédaction. — Qu'une paie-indemnité de 2 à 3 fr. accordée par jour à tout chômeur n'en laisse pas moins quelques-uns rechercher du travail à prix réduit, c'est possible, mais beaucoup plus facilement et longtemps qu'en ne recevant rien.

Les chômeurs permanents existent déjà. En France, ils sont de 300 à 500 mille. En Suisse, aucune statistique n'a établi le nombre. Les patrons ont-ils vraiment le « scrupule » de ne pas faire

de chômeurs? Les syndicats laisseraient-ils donc les patrons libres d'en faire à volonté lorsque la caisse fonctionnerait? Ces affirmations nous paraissent bien hasardeuses.

Nous ne vous trouvons pas naïf de prêcher la réduction des heures, mais peut-être un peu de penser qu'il suffit de cela pour l'obtenir. La résistance patronale est tenace, et pour le moment elle déploie ses effets. Vous n'aimez pas les états qui peuvent soutenir l'ouvrier en temps difficile. Vous préféreriez les laisser un peu jeûner afin de hâter la révolution future. C'est une thèse soutenable, mais alors pourquoi travaillez-vous avec un zèle louable à la réduction des heures de travail, dont les effets vont à l'encontre de votre thèse?

Les Patrons assassins

Nous tirons du *Peuple de Genève* les renseignements suivants concernant l'affaire Crettiez:

Annecy, 15 novembre.

Cette première journée a été nettement défavorable aux Crettiez: je le dis sans aucun parti pris, et en reconnaissant qu'ils ne sont pas, de prime abord, antipathiques. Sauf Henri qui parle trop, ils semblent assez insignifiants. Leur extérieur est celui de paysans aisés mal dégrossis. Ils s'expriment aisément mais leur attitude, qui n'est pas inhabile cependant, a je ne sais quoi de faux et d'emprunté qui n'est pas pour les servir. A certaines occasions, ils mentent manifestement: notamment lorsqu'ils discutent les diverses phases du mouvement gréviste qu'ils ont arrêté dans le meurtre. Le malaise qui plane sur les débats de cette affaire provient surtout de ce fait: le principal coupable est absent. C'est ce que le distingué président M. Jarre, sans le dire expressément, met en lumière de façon fort nette. Le premier coupable, le premier assassin, c'est le père Crettiez!

L'interrogatoire a été plutôt nul sinon que par deux fois et en les pressant de questions qui facilitaient cette explosion, le président a réussi à faire pleurer ceux qu'on ne soupçonnait pas pouvoir le faire: Michel et Jean.

L'excuse que les Crettiez invoquent qu'ils ont cru être en péril de mort semble absolument mal fondée et il paraît établi que le cortège sur lequel ils ont tiré n'était composé que d'ouvriers inoffensifs, manifestant et criant il est vrai, mais sans intention criminelle à leur égard. Les Crettiez s'attachent à démontrer qu'ils ont d'abord tiré en l'air!... C'est peine absolument perdue, car il est bien évident qu'ils ont visé ensuite. Il est d'ailleurs établi par le témoin caporal David que le premier coup de fusil a été solitaire et qu'il a étendu son homme sur le pavé!

L'interrogatoire des malheureux ouvriers n'a pas révélé un seul fait intéressant. Ils reconnaissent avoir pénétré dans l'usine mais montrent la légitimité de leur exaspération. Ils nient d'ailleurs avoir commis aucun acte constitutif de ce délit modern-style de « pillage »!. Le pauvre Caux qui a encore 16 plombs n° 3 dans la tête s'est évanoui par deux fois, et le fait qu'il comparait à côté de ses assassins n'est certes pas pour faire croire à la logique de la justice des hommes!

V. S.

Fraternité!

Alors que tous les ouvriers conscients jettent le cri: « Prolétaires de tous les pays, aimez-vous! » un syndicat vient d'approuver la proposition suivante de son Comité central, proposition qui va être admise (je le gage) au prochain Congrès:

« Tous les ouvriers étrangers qui ne pourront montrer un carnet fédératif

devront payer 25 francs pour pouvoir entrer dans le syndicat. »

Et, pour appuyer cette proposition, un syndiqué a trouvé très bon et très juste que les jeunes ouvriers ou les étrangers payent une entrée de 25 francs, ces derniers profitant des avantages que procure le syndicat, les vieux ayant payé plusieurs années de cotisations.

Est-ce que les jeunes ne payeront pas, avec le temps, autant de cotisations que les vieux?

Est-ce que c'est juste qu'un Français (c'est spécialement eux que la proposition vise) doive payer 25 francs, alors qu'il n'y avait pas de syndicat dans la localité où il travaillait précédemment? Que diraient ces vieux si on leur avait fait payer une si forte entrée, ou s'ils devaient aller à Besançon et verser ces 25 francs? Ils n'en voudraient pas, et avec raison.

En venant travailler dans nos ateliers, ces étrangers ne demanderaient pas mieux que de se grouper avec nous. Avec une pareille finance d'entrée, nous leur ferions notre porte, ce qui est une faute, car un syndicat ne peut faire aucun mouvement s'il n'a que la moitié des membres d'un métier.

D'un autre côté, s'ils ne veulent pas venir à nous, nous les signalons, et ils vont travailler dans les ateliers mis à l'index, favorisant ainsi les patrons qui n'attendent que ça pour mettre à la porte les syndiqués.

Il me semble que c'est suivre une mauvaise route que marcher comme cela, et l'on pourrait s'entendre autrement en essayant de former à Montebellin et Besançon des sections-seurs.

Un syndiqué.

Monde ouvrier

LA GRÈVE

DES

ouvriers graveurs et guillocheurs

Plus de 2,000 citoyens avaient répondu à l'appel de l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds, qui avait organisé mercredi soir une grande assemblée populaire au Temple français, dans le but d'attirer l'attention de tous les ouvriers sur les légitimes revendications de la fédération des graveurs et guillocheurs.

Le Président central de la dite fédération, notre camarade Ryser, fait l'historique de la question et expose très clairement la situation actuelle; comme nous avons tenu autant que possible nos lecteurs au courant de ces faits, nous n'y reviendrons pas. Ensuite notre ami Naine prend la parole et démontre comment en travaillant à la réduction des heures de travail, la fédération des graveurs et guillocheurs travaillait en même temps dans l'intérêt de la classe ouvrière toute entière; il développe ensuite l'idée coopérative ainsi que la loi économique de la surproduction. En terminant, il fait un vibrant appel à la classe ouvrière pour qu'elle soutienne moralement et financièrement les graveurs dans leur lutte actuelle. Les deux orateurs précités ont été vivement applaudis, ainsi que la chorale des graveurs, qui a agrémenté la séance par deux chœurs très goûtés.

Jeu de soir. — Nous apprenons à la dernière heure que le conflit des graveurs et guillocheurs vient de trouver sa solution aux conditions suivantes: Le principe de la journée de neuf heures est admis avec une augmentation du 4%; tous les ouvriers reprendront le travail dans leurs ateliers respectifs, et aucun d'eux ne pourra être renvoyé pour fait de grève durant la période d'une année. Quoique le pour cent soit inférieur à celui demandé lors de la suspension du travail, l'on n'en peut pas moins considérer ces résultats comme très appréciables, puisque, premièrement, le principe des neuf heures est

un pas en avant dans la réduction des heures de travail et permettra une meilleure répartition de celui-ci; que le 4% obtenu est une augmentation réelle du salaire, si l'on considère que la moyenne des heures de travail par ouvrier dans cette fédération était de 45 heures par semaine. En conséquence, nous ne pouvons que nous réjouir de l'excellent esprit qui n'a cessé de régner parmi les camarades de cette organisation, ainsi que de la bonne direction qui a présidé à ce mouvement.

Chronique Neuchâteloise

Neuchâtel. — *Groupe d'Etudes sociales.* — Il est de toute nécessité que nos militants, nos propagandistes et tous les camarades qui cherchent à faire de nouvelles recrues au parti, aient une idée très claire des principes qui sont à la base du socialisme international. Aussi nous invitons chaleureusement tous les membres de la section à assister **mardi 22 novembre, à 8 1/4 h., au Grulli, à la première réunion du Groupe d'Etudes sociales.** Un camarade déjà désigné, sera chargé de lire et de commenter la brochure de Schaffle *La quintessence du socialisme.*

Nous osons espérer que vous répondrez très nombreux à notre appel et nous sommes sûrs que cette séance sera très fructueuse.

LE COMITÉ.

Chorale ouvrière. — Dorénavant, les répétitions auront lieu le jeudi soir et commenceront à 8 heures très précises. Les chanteurs qui désirent participer aux courses de la Chorale sont tenus d'assister à toutes les répétitions.

A l'étude jeudi: comme chœurs, la *Marseillaise de la Paix* et le *Drapeau Rouge*; comme chansons, *L'Insurgé* et la *Syndicale*.

LE COMITÉ.

Parti socialiste. — Mardi notre section a renouvelé son comité. Celui-ci a pris immédiatement la décision suivante:

« Tous les camarades vraiment dignes de ce nom devant être abonnés à la *Sentinelle* et lecteurs assidus de celle-ci, les convocations du parti et des sous-sections paraîtront dorénavant dans ce journal et uniquement dans ce journal. Il ne sera plus envoyé d'appels personnels. »

Le comité recommande à tous les membres les réunions d'Etudes sociales et les répétitions de la Chorale.

LE COMITÉ.

Echos chaux-de-fonniers

Théâtre. — *Représentation de « la Muse ».* — C'est donc demain dimanche, en matinée, que « la Muse », de Lausanne, donnera pour la première fois une représentation au théâtre de La Chaux-de-Fonds.

Nous osons espérer que notre public ira l'applaudir en foule, de façon à l'encourager à nous rendre visite un peu plus souvent.

Du reste, *Lucifer* et les *Quatre doigts et le pouce* suffiront pour donner à notre salle de spectacles son aspect des grands jours.

Les effets du thé. — Savez-vous que deux membres du Comité des études étaient opposés au renvoi de M. Carrara. C'était très ennuyeux pour la docte compagnie. Rien à faire si les décisions n'étaient pas unanimes. Une circonstance permit d'arranger les choses.

Le dimanche, 6 novembre, avait lieu l'inauguration du Temple de l'Abeille, toutes les grosses légumes mômières y étaient. Après la cérémonie, on alla au Buffet de la gare boire le thé et manger des bonbons. Là, on parvint à noyer dans la précieuse boisson les scrupules des deux indécis. Hosanna, béni soit le thé!

Le diable n'était-il pas au fond de vos tasses?

LA FONDUE DU SAMEDI

Ma tâche commence à se simplifier. Aujourd'hui, je n'ai qu'à copier sans y rien changer, des choses qu'on m'a envoyées. Comme ça, j'en suis.

Dans un village, on célébrait une nocé, dans une famille de cultivateurs aisés. Une cinquantaine d'invités étaient réunis; chacun se promettait de faire honneur au repas dont on disait merveille. Après l'apéritif, et l'heure du potage étant passée, on commençait à trouver le temps long. Le marié surtout ne tenait plus en place. Il envoya une estafette auprès de la cuisinière qui fit dire de prendre un peu patience. Au bout d'un moment, un assistant dit à la mariée :

— Sœur Anne, ne vois-tu rien venir?
— Ma foi non, je ne sais pas ce qui peut bien y avoir.

Et le marié :
— Arnold, retourne à la cuisine voir ce qu'ils font !

Arnold, vous l'avez compris du coup, c'était l'estafette de tout à l'heure.

Or, comme Arnold se levait pour s'acquitter de sa commission, la maîtresse de céans fit son apparition dans la salle à manger, et, d'un air ahuri :

— Messieurs !... Mesdames !... Pensez donc... oh ! mon Dieu !... mon Dieu !...

— Mais qu'y a-t-il donc ? Parlez ?

— Je n'ose pas...

— Dites seulement, va !

— Eh bien !... Eh bien !... les chiens... les chiens... ont mangé le dîner !

Tableau !!!

Voici ce qui s'était passé. La porte de la cuisine ayant été laissée ouverte pendant une courte absence du personnel culinaire, trois gros chiens s'y étaient introduits et avaient fait un affreux carnage des poulets, jambons et rôtis. Ce qu'ils n'avaient pu dévorer jonchait le carreau, pêle-mêle avec la vaisselle cassée.

On en parlera encore longtemps de ce repas de nocé, me dit le camarade qui me raconte la chose.

Je te crois !

J'ai souvent promis des calembours et n'en ai point encore donné. En voici

toute une bande à la fois. Ils me viennent de La Chaux-de-Fonds.

Il paraît que la *Feuille d'Avis*, en 1902, lors de la fondation de l'Université populaire (en abrégé U. P.) avait demandé à ses lecteurs quels cours ils pensaient qu'il y aurait lieu d'introduire. Nous sommes aujourd'hui en 1904, c'est le moment ou jamais de répondre à la question posée. Voici comment notre camarade A. B. répond :

Il faudrait un cours de *droit* pour les *bossus*. Pour les tempérants des cours d'eau et de *thé au logis* (théologie). Des cours bouillonnants pour les cuisiniers. Les cours où les professeurs mettraient des cols gris seraient les *cours à gris cols* (agricoles). Mon Dieu que c'est bête ! Ceux qui cassent tout chez eux quand ils ont bu pourraient donner de cours de cassation. Les cours où les dames seraient assises seraient les *cours d'assises*. Mais il ne faudrait pas donner des cours pour les tailleurs, ça leur ferait trop de concurrence, car toutes les personnes qui n'y assisteraient pas seraient forcément *ailleurs*.

Et puis, si les cours étaient très nombreux, pour les distinguer les uns des autres on pourrait les classer au moyen de lettres. De cette façon, les cours les plus penchés seraient les *cours B*, et les plus fréquentés seraient les *cours U*. Il ne faudrait pas donner des cours à ceux qui n'ont pas le sou, car ceux qui sont à court d'argent ne sont pas des personnages de Cours. Mais alors on pourrait donner des cours de Bourse. Ceux qui *logent dehors* pourraient donner des *cours horlogers*.

D'ailleurs, tous les cours de l'Université sont des plus distingués puisque ce sont des *cours U. P.* (huppés). Pour donner des cours sur la volaille, il faudrait évidemment faire venir quelqu'un tout spécialement de Bassecourt, en France.

Il faudrait aussi recommander aux personnes qui ont assisté à un cours et qui en sortent enthousiasmées de ne pas trop le manifester en disant par exemple : *Oh ! ce cours !* Car alors on pourrait croire qu'il y a du danger et qu'on crie : *Au secours !*

Eh bien ! moi, Jean Valjean, je crie en effet : *Au secours !* J'en ai assez de

ces calembours et il m'est avis, mon cher A. B. (oh ! je sais bien que vous n'êtes pas *abbé*) que tout cela aurait gagné à être un peu plus... court !

Un camarade de Porrentruy me demande s'il peut se « mêler à la fondue ». Mais non, mon cher, mais non, je vous demande un peu ce que vous feriez dans notre caclon. Il ne faut pas vous mêler à la fondue : ça ferait un poisson par trop gros. Mêlez-vous plutôt à ceux qui la préparent ou qui la mangent et vous serez le bienvenu. La « Fondue du Samedi » est l'affaire de tous, indistinctement : les uns l'apprennent, d'autres la mangent, mais l'important est de l'aimer.

Quelqu'un — je gage que c'est une femme, par vengeance — a cru m'embarrasser en me demandant si je sais combien a coûté la couverture des Halles à Paris.

— C'est vieux comme les pierres, cette énigme-là : Elle n'a rien coûté du tout, la couverture en question, puisqu'on l'a faite *par dessus le marché*,
Jean VALJEAN.

P.-S. — Adresser tout ce qui concerne La Fondue du Samedi au camarade Jean Valjean, bureau de la Sentinelle, à La Chaux-de-Fonds. Prière d'adresser tout un tas de choses amusantes !

Chronique Jurassienne

Exploitation honteuse. — Les journaux bourgeois annoncent souvent les mérites artistiques de certains chefs de nouvelles industries, mais très peu s'occupent du gain qu'obtiennent les ouvriers de ces établissements.

C'est le cas pour la maison H. frères à Saint-Imier. Je veux vous conter, si vous le permettez, un fait qui s'y est passé tout dernièrement.

Un citoyen à la force de l'âge arrivait au vallon ces temps derniers pour y soutenir sa pauvre mère âgée et infirme. Il demande du travail à la maison H. frères, sachant que c'était ce qui se rapprochait le plus à l'emploi qu'il occupait pendant une dizaine d'années à X.

Après force recommandations on lui promit du travail sur une machine automatique, seulement ça ne sera que dans une quinzaine de jours; on le renvoya ainsi pendant environ deux mois, une fois c'était pour une chose, une autre fois pour une autre. Bref, après l'avoir fait poser assez longtemps, on finit par lui faire dire qu'il pouvait commencer. Notre camarade, tout joyeux, la blouse sous le bras, arrive à l'usine; là, au lieu de machine automatique, on le fit travailler au découpage, refrotage, etc.; pour lui, peu lui importe, pourvu qu'il ait du travail et qu'il obtienne un salaire qui leur permette de vivre, lui et sa mère.

Mais, ô dérision ! le jour de paie arrive, les Messieurs H. lui firent demander, par l'entremise du contre-maître, quelles étaient ces prétentions concernant son salaire. Notre citoyen, très modeste d'ailleurs, répondit qu'il se contenterait de fr. 4.50 par jour jusqu'au 1^{er} janvier prochain, mais qu'à partir de cette date il désirait être payé fr. 5.— par jour; sur ce, le contre-maître alla rendre compte aux patrons de cet entretien. Savez-vous ce que ces Messieurs ont répondu ? Je vous le donne entre mille. Eh bien, les frères H. ont eu l'audace de répondre, toujours par l'entremise du contre-maître, qu'ils ne pourraient pas payer plus de fr. 3.— par jour. Oui, camarades, je dis fr. 0.30 à l'heure. N'est-ce pas là un salaire de famine ! Je voudrais les voir ces Messieurs, s'en tirer avec fr. 3.— par jour.

Notre camarade, comme bien l'on pense, plia sa blouse et s'en alla, emportant avec lui l'aumône que ces Messieurs avaient bien voulu lui faire.

Ne sont-ce pas là des faits révoltants ? Vous comprendrez avec moi qu'en payant les ouvriers à ce taux on puisse se faire construire des maisons de maître. Voilà ce que les journaux devraient reproduire, cela pourrait peut-être ouvrir les yeux à plus d'un ouvrier sur l'exploitation honteuse de certains chefs d'établissements.

VER-Y-DIC.

Editeur responsable :

SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE PROPAGANDE SOCIALISTE

Imp. H^r MESSEILLER, Neuchâtel.

N'achetez pas de Tapis et Rideaux

avant d'avoir visité la

HALLE AUX TAPIS

LA CHAUX-DE-FONDS

Seule Maison de Spécialités et possédant le plus bel assortiment

Dépositaire du plus grand choix de LINOLEUMS de toutes largeurs et prix

Ecole d'horlogerie et de mécanique

de La Chaux-de-Fonds

Place au concours

Un concours est ouvert pour le poste, nouvellement créé, de Maître pour l'enseignement du Réglage de précision.

Entrée en fonctions : 1^{er} mai 1905 ou époque ultérieure à convenir.

Traitement Fr. 4000, pouvant être augmenté suivant convenance.

Pour le cahier des charges et le formulaire d'inscription, s'adresser à M. Paul BERNER, Directeur de l'Ecole d'horlogerie.

Pharmacie d'office

Dimanche 20 Novembre

PHARMACIE BÉGUIN

La Pharmacie coopérative

est ouverte tous les dimanches jusqu'à midi.

Conditions spéciales aux ouvriers inventeurs. 23

MATHEY-DORET, Ingénieur-Conseil
Chaux-de-Fonds, Rue de Robert
OFFICE GÉNÉRAL - Rue de Robert
BREVETS D'INVENTION
ET MARQUES DE FABRIQUE
en Suisse et en tous Pays
FONDÉ en 1883 - Références de 1^{er} ordre

Cartes de visite depuis fr. 1.50 le cent

à l'imprimerie H. MESSEILLER, Moulins 27, Neuchâtel.

VOULEZ-VOUS ÊTRE CHAUSSÉ

solidement, élégamment et à bon marché ?

Adressez-vous

A LA BOTTE ROUGE

1, rue de la Ronde, 1

Maison de confiance, avantageusement connue dans toute la région.

PRIX-FIXE PRIX-FIXE

Réparations - Envois au dehors 250

Théâtre de La Chaux-de-Fonds
Dimanche 20 Novembre 1904
à 2 1/2 h., en matinée
UNE SEULE
Représentation extraordinaire
donnée par
LA MUSE
Société littéraire et artistique
de Lausanne.
Le grand succès dramatique :
- LUCIFER -
Drame en 4 actes de E.-A. Butt
L'immense succès comique :
Les quatre doigts et le pouce
ou la Main criminelle
Farce villageoise en 1 acte
de René Morax
Prix des places :
De 75 centimes à fr. 3,50.
On peut retenir ses places à l'avance
chez M. Bourgeois, concierge du
Théâtre. (H 34733 L) 249

A la Botte d'Or

6, rue du Stand, 6

A LA CHAUX-DE-FONDS
on fait les meilleurs

Ressemellages cousus

pour Messieurs à Fr. 3.50

pour Dames à Fr. 2.50

Maison principale à Neuchâtel
Rue du Seyon

INSTALLATION ÉLECTRIQUE
Se recommande, 160
(H 4304 N) H. BAUM.

XXXXXXXXXXXX

à la Concurrence

GRAND MAGASIN
DE

CHAUSSURES

V^{ve} F. Baumann

Balance N° 4 213

XXXXXXXXXXXX

Maison fondée en 1860

J.-E. BEAUJON

Cave, 9 rue Neuve 9

Vins de table à l'emporté
EXCELLENTS
depuis 35 cent. le litre

Paniers assortis de Vins fins
Liqueurs - Huile d'olives. 10

ÉTUDE

C. NAINÉ

Avocat

H. JACOT

Notaire

Envers 22 Envers 22
195

15, Léopold-Robert, 15

★
Chapellerie
ET
Fourrures
★

15, Léopold-Robert, 15



Cafés verts, cafés torréfiés
francs de goût, à

LA VILLE DE RIO

GRENIER 5
derrière 24
l'Hôtel judiciaire

Chocolats, cacao, biscuits, thés,
prix avantageux à

LA VILLE DE RIO

GRENIER 5
derrière 24
l'Hôtel judiciaire

SAVON CORDELIA

antiseptique et désinfectant.

Indispensable:

Pour assainir les appartements en cas
des maladies contagieuses et d'épidémie,
pour laver le linge des personnes malades,
pour détruire les miasmes et combattre les
émanations malsaines.

Fabriqué par la Savonnerie Helvetia à Olten. Se vend partout.



M.-L. Aufranc-Hofmann

Médecin-Dentiste (Diplôme fédéral)
prévient l'honorable public qu'il
sera chaque lundi à l'Hôtel
de Tempérance, rue Dan. Jean-
richard 33, et à Neuchâtel,
chaque mardi, rue des Beaux-
Arts 9, chez M^{me} Meylan. 46

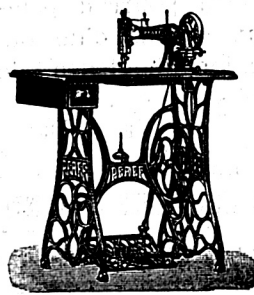
Papeterie H. Messeiller
NEUCHÂTEL

50,000

Jolies Cartes postales
DE LA SUISSE

en chromo-phototypie
cédées jusqu'à épuisement du stock
à 3 fr. le 100 assorties
en remboursement

210



PFÄFF et PFÄFF LA SILENCIEUSE

Machines à coudre de 1^{er} ordre. Réputation
universelle. Elegance, solidité, travail par-
fait. Grand choix en magasin: Vibrantes,
Canettes centrales, etc. Les plus douces,
les plus perfectionnées. Garanties sur fac-
ture. Catalogues franco sur demande. 206

En vente chez:
M. Louis Hurri, mécanicien, Rue Numa-Droz, 5
SEUL DÉPOSITAIRE pour La Chaux-de-Fonds et les environs. — Ai-
guilles et accessoires pour toutes machines. — Réparations soignées
de tous les systèmes. — REGULATEURS en tous genres.

MAGASIN DE L'OUEST

31, rue du Parc LOUIS BANDELIER rue du Parc, 31

Reçu l'assortiment des

CONFECTIONS D'HIVER

Jaquettes, Collets et Manteaux

Tissus en tous genres — Nouveautés pour Robes

Grand choix de COMPLETS pour Messieurs. 209

Dépôt d'une des premières Maisons suisses

PRIX AVANTAGEUX - MAISON DE CONFIANCE

Au Lion

G. Stüssi

10, PLACE NEUVE, 10

(Maison Grande Confiserie Douillot)

Immense choix de

CHAUSSURES

QUALITÉ ET PRIX

★ avantageusement connus ★

LA CAISSE D'ÉPARGNE DE NEUCHÂTEL

Fondée en 1812

reçoit des dépôts de 1 à 700 francs par an, jusqu'à concurrence de 3000 francs

Intérêts bonifiés 4 0/0

Montant des dépôts au 31 décembre 1903: Fr. 44.676.497,78

Dès et y compris le 31 décembre 1904, le montant maximum
des livrets est reporté de Fr. 3000 à Fr. 4000, avec la
réserve toutefois que cette augmentation de mille
francs ne pourra résulter que de la capitalisation des
intérêts. En conséquence et comme précédemment, il ne sera
reçu aucun versement en espèces sur les livrets atteignant déjà
la somme de Fr. 3000; par contre, les déposants ne seront
plus astreints au retrait des intérêts de leurs dépôts qu'une fois
que ceux-ci dépasseront le chiffre de Fr. 4000. (H 5314 N)

SIÈGE PRINCIPAL: Neuchâtel, Place Purry, 4.

AGENCES: Chaux-de-Fonds, Léopold-Robert 31; Locle, Grand'-
rue 16, et dans les principales localités du Canton. 210

Meubles d'enfants - Moteurs et sujets

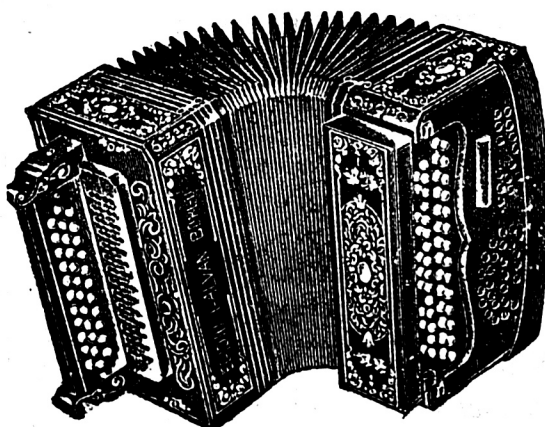
Lanternes magiques

VOYEZ LES ÉTALAGES!!!

Grand Bazar du Panier fleuri

Articles de luxe et de fantaisie 208

Fabrique renommée d'Accordeons et Harmoniums



SPÉCIALITÉ
en
constructions
modernes

Sur demande,
Catalogue il-
lustré franco

Réparation
soignée d'in-
struments de
tous genres.

Prix
défiant
toute con-
currence

EGIDIO GALVAN, BORGIO — Tyrol (Autriche) 181

HUTMACHER-SCHALCH

Rue du Parc, 51 LA CHAUX-DE-FONDS 51, rue du Parc

Fabrique de Drapeaux et Ecussons

VENTE Décorations pour Salles LOCATION

Tapis à jouer

pour Familles, Hôtels, Cercles, Restaurants, etc.

Le Tapis à jouer, Brevet + 18774, se recommande
de soi-même par sa propreté, le maintien des cartes,
sa solidité et son élégance. Ne glisse pas, ni sur les
tables de marbre, ni sur les dalles polies.

Adopté par tous ceux qui en ont fait l'essai. 8

La pièce, fr. 8.50 franco contre remboursement

Cartes de visite dep. fr. 4.50 le cent, à la Papeterie Messeiller

Maisons recommandées

LA MÉNAGÈRE Société coopérative d'approvisionnement,
Rue de la Serre, n° 43 Marchandises de première
qualité. Denrées coloniales, Farines, Charcuterie, etc. 179

CERCLE OUVRIER, Serre, 35 a. Ancienne Synagogue. —
Excellents vins. Bière de la Brasserie Ulrich. — TÉLÉPHONE. 6

J. NAPHTALY 35 francs seulement le meilleur Complet pour
hommes, comme le meilleur pardessus et manteau
officier. 21

PHARMACIE CENTRALE Charles Béguin, Rue Léopold-Ro-
bert, 16, La Chaux-de-Fonds. — Pré-
paration des ordonnances médicales. — Spécialités. — Eaux miné-
rales — Articles de pansements 25

JEAN WEBER, Rue Fritz-Courvoisier, 4, La Chaux-de-
Fonds. — Denrées coloniales, Vins et Liqueurs,
Farines, Sons et Avoines, gros et détail. 14

BRASSERIE DE LA COMÈTE, Ulrich Frères. — Bière,
façons Munich et Pilsen, en
fûts et en bouteilles. 16

L. BANDELIER Magasin de l'Ouest. Tissus, Confections. —
Marchandises de confiance. Prix avantageux. 94

S. BRUNSCHWYLER, Serre, 40. — Installation d'eau et
Gaz. Toujours un grand choix de Lustres,
Potagers et réchauds en magasin. Devis gratuit sur demande. 13

GRAND BAZAR DU PANIER FLEURI Spécialité d'Articles
mortauires en tous
genres. 12

A. JEANNET Banque fédérale, Chaux-de-Fonds. — Locle. —
Tissus, Confections. Vente au comptant avec
répartitions. 74

WILLE-NOTZ, Denrées coloniales. Vins et Spiritueux. Farines,
Avoines, Mercerie, Laines et cotons. 15